



Une bannière par page, non animée, sans traçage et non gênante.
Soutenez-nous, whitelistez NEXT▷IMPACT dans votre **Adblock** !

LeBrief du 19 novembre 2021

Brouilleur de téléphone à Clermont-Ferrand : 24 sites mobiles perturbés et... intervention de la BRI

34 

Crédits : ilbusca/iStock

L'Agence nationale des fréquences **explique** avoir été saisie l'été dernier par deux opérateurs pour des brouillages sur les réseaux de téléphonie mobile. « Coïncidence rare, ces signalements présentaient la même date de début des interférences et les mêmes zones perturbées : Clermont-Ferrand et plusieurs communes voisines ».

Les premières analyses ont permis d'identifier « 24 sites mobiles perturbés et ce, dans plusieurs bandes de fréquences et pour plusieurs technologies, parmi lesquelles l'UMTS 900 (3G) et le LTE 800 (4G) se trouvaient particulièrement impactés ». Deux agents se rendent donc sur place et identifient la provenance : Clermont-Ferrand. « Il restait donc à localiser précisément la source du brouillage – ce qui s'apparentait, dans cette ville de plus de 140 000 habitants, à chercher une aiguille dans une botte de foin ! ».

Après avoir suivi la piste fournie par leur radiogoniomètre, ils se retrouvent dans un quartier « formé de nombreux immeubles d'habitation » avec plusieurs dizaines de logements...

Sur place, la nature du fauteur de trouble ne faisait plus de doute : « il s'agissait d'un brouilleur de téléphonie mobile ». Après des relevés supplémentaires, un immeuble était identifié. « La Police, après sollicitation du Procureur, décida de monter sur le champ une opération avec des effectifs permettant une intervention sécurisée, le quartier étant réputé sensible ».

« Avant de frapper à la porte, les policiers appellent la Brigade de Recherche et d'Intervention (BRI). 6 policiers de la BRI, équipés et armés de fusils d'assaut nous rejoignent ». « Un policier frappe à la porte, une fois l'appartement, tout va très vite. Après un contrôle des occupants, nous pénétrons ».




L'ANFR rappelle que « *la possession et l'utilisation d'un brouilleur d'ondes constituent des infractions pénales. Elles sont soumises à une sanction pouvant aller jusqu'à 6 mois de prison et 30 000 euros d'amende. Par ailleurs, une taxe de 450 € s'applique au propriétaire du brouilleur, pour frais d'intervention de l'ANFR (loi de finances)* ».

La justification du propriétaire laisse les enquêteurs pensifs : « *il assura qu'il ne l'avait mis en œuvre que pour empêcher les voisins de se connecter en WiFi sur la box de son appartement ! Avait-il pensé à connecter ses propres appareils par câble ? Car il avait potentiellement transformé tout son quartier en zone blanche, qu'il s'agisse de WiFi, de GPS ou de mobile...* ».

Sur Twitter, **Alexandre Archambault** rappelle que c'est un « *vrai sujet* » et explique pourquoi la BRI était appelée en renfort : « *On voit fleurir de plus en plus ce type de d'équipements dans des zones réputées pour servir de lieu de répartition d'une grosse livraison, afin de faire tomber les réseaux (et donc rendre inexploitable les données de localisation) le temps de l'opération* ».



34 commentaires

 **eglyn** - 19/11/21 à 10:24:14

#1


il assura qu'il ne l'avait mis en œuvre que pour empêcher les voisins de se connecter en WiFi sur la box de son appartement ! Avait-il pensé à connecter ses propres appareils par câble ? Car il avait potentiellement transformé tout son quartier en zone blanche, qu'il s'agisse de WiFi, de GPS ou de mobile...

juste omg... Quel boulet...


 **Fuzhyon** - 19/11/21 à 10:25:10

#2

Un article tellement bien écrit, on dirait une nouvelle policière, du suspens, de l'action, un dénouement, merci ! 

 **N.Master** - 19/11/21 à 10:27:43


#3

J'ai appris un joli mot : radiogoniomètre 

Sinon l'explication du brouilleur GSM pour protéger le wifi, ça vaut notre Albanuche préférée 

 **Vilainkrauko** - 19/11/21 à 10:38:13

#4

J'avoue que l'explication m'as laissé aussi perplexe ... 

Sinon je trouve que 450€, c'est pas cher payé pour les moyens mis en oeuvre pour le retrouver 

Edition honteuse : S'il cherche un endroit où le WIFI ne se fera pas pirater, je connais l'endroit idéal. Un fort construit en 1820 avec des murs de 3M d'épaisseur. Les ondes Wifi ne passeront pas ... par contre les ondes téléphoniques elle non plus ne rentrent pas dans le fort (On ne peut pas tout avoir dans la vie non plus ^^)

Édité par Vilainkrauko le 19/11/2021 à 10:42

 **serpolet** - 19/11/21 à 10:52:35

#5



 **Sylan** - 19/11/21 à 10:53:02 #6

Tout ça juste pour protéger son Wifi ?
En modifiant la clé et en désactivant le Wifi invité, ça aurait réglé l'affaire...

Effectivement, on y croît moyen à son explication 🤔

 **SLV17** - 19/11/21 à 10:54:54 #7

Le genre de personne prête à utiliser un bazooka pour tuer un moustique.
Impressionnant !

 **eglyn** - 19/11/21 à 10:58:39 #8

↩ **serpolet** Ben surtout que dans son cas, il a aussi coupé son wifi du coup, donc autant le désactiver XD

 **KP2** - 19/11/21 à 10:58:41 #9

Vilainkrauko a écrit :

J'avoue que l'explication m'as laissé aussi perplexe ... 🤔

Sinon je trouve que 450€, c'est pas cher payé pour les moyens mis en oeuvre pour le retrouver 😏

C'est pas forcément fini pour lui...

 **eglyn** - 19/11/21 à 11:01:44 #10

↩ **KP2** Oui, surtout si on s'aperçoit qu'une personne a voulu joindre les pompiers par exemple, qu'elle n'a pas pu à cause du brouilleur et qu'il y a eu des conséquences, il peut prendre cher...

Édité par eglyn le 19/11/2021 à 11:02

Votre commentaire



Pour commenter, veuillez vous identifier...



Envoyer 📤